



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

1/ La Jeune Chambre Economique Française, association Loi 1901, dont le siège social est situé au 9-11 rue Alasseur 75015 Paris,

Représentée par Monsieur Laurent DUMONTEIL, agissant en qualité de Président 2016,

**D'une part,
Désignée ci-après « Jeune Chambre Economique Française »**

2/ Le Kiwanis District France-Monaco, association loi 1901, dont le siège social est situé au 25 rue du Hameau - Bat : B3 – 75015 Paris,

Représenté par Monsieur Jean-Bernard GOIN, agissant en qualité de Gouverneur 2015-2016

**D'autre part,
Désigné ci-après « District France-Monaco »**

Ensemble désignés ci-après « les Parties »

JB G



IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

En suite des échanges entre M Laurent DUMONTEIL et M Jean-Bernard GOIN, les deux parties ont convenu de mettre en place un partenariat.

La Jeune Chambre Economique Française, regroupe des jeunes de 18 à 40 ans, œuvrant pour apporter des changements positifs sur leur territoire par des actions impactées et innovantes. Elle a pour vocation de contribuer au progrès de la communauté, en donnant aux jeunes l'opportunité de développer leurs talents de leaders, leur prise de responsabilité sociale, leur esprit d'entreprise et la solidarité, nécessaires pour créer des changements positifs sur leurs territoires. Les jeunes rejoignant la Jeune Chambre Economique Française estiment qu'il est de leur responsabilité d'agir pour leur communauté locale. Convaincus que des améliorations sont possibles afin de mieux vivre ensemble, ils développent des projets, moyens pour changer la société et être forces de propositions. Ces projets connaissent, pour certains, un réel et fort impact national.

Ces projets se déclinent autour de 4 axes :

- Agir pour l'emploi,
- Préserver la planète,
- Développer l'économie,
- Aménager son territoire.

Le District France-Monaco, regroupe de femmes et d'hommes ayant pour règle d'or « Fais à autrui ce que tu voudrais qu'il te fasse »

L'éthique Kiwanienne s'articule sur 6 règles fondamentales et constitutionnelles :

- Appliquer la règle d'or
- Assurer la primauté des valeurs humaines et spirituelles sur les valeurs matérielles
- Adopter les méthodes les plus justes dans la vie sociale, professionnelle et des affaires
- Développer et propager la notion de service envers les autres
- Renforcer les amitiés, rendre des services altruistes et construire des communautés meilleures à travers les clubs
- Vivre ensemble en respectant la liberté individuelle et favorisant toutes les bonnes volontés

Enfin la Devise « Servir les enfants et les jeunes du monde »

JBG

W₁

EN CONSÉQUENCE, IL A ÉTÉ ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

1) OBJET :

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'un partenariat actif entre la Jeune Chambre Economique Française et le Kiwanis District France-Monaco dont les lignes générales sont les suivantes.

2) ENGAGEMENT de District France - Monaco :

Le partenaire s'engage à respecter les engagements suivants :

- Faire la promotion du mouvement JCEF auprès de son réseau (ex : relayant les événements JCEF)
- Inviter les Kiwaniens et enfants de Kiwaniens de moins de 40 ans à participer au mouvement JCEF
- Inviter les JCEL ou Fédération des JCE de la Région à présenter le réseau lors d'ateliers ou rencontres.
- Inviter la JCEF à présenter ses activités dans le cadre des rassemblements nationaux du Kiwanis.
- Un article annuel sur la JCEF sur le site internet du Kiwanis France Monaco.
- Utiliser les normes graphiques officielles de la JCI et JCEF.
- Mettre le logo de la JCEF sur les outils de communication, sur le site internet et réseaux sociaux
- Inviter la Fédération des JCE et les JCEL aux événements.
- Accompagner les commissions des JCEL ayant un lien avec les enfants handicapés et/ou défavorisés
- Co-organiser des événements et des actions.

3) ENGAGEMENT de la Jeune Chambre Economique Française :

- Faire la promotion du Kiwanis District France-Monaco (réseaux sociaux)
- Inviter le Kiwanis à présenter leur activité dans le cadre de la convention nationale à Châteauroux le 10 et 11 juin 2016, rencontres nationales.
- Utiliser les normes graphiques officielles du Kiwanis,
- Mettre le logo du Kiwanis France-Monaco sur le site internet et réseaux sociaux
- Transmettre l'annuaire de la JCEF.
- Inviter le réseau Kiwanis France Monaco (congrès, formations, etc.)
- Proposer aux JCEL et Fédérations de Co-organiser des événements et des actions.
- Un article annuel sur le Kiwanis pour le site internet de la JCEF.

4) CONFIDENTIALITE :

De convention expresse, la Jeune Chambre Economique Française et le Kiwanis District France-Monaco s'engagent à tenir pour strictement confidentielles les informations dont ils auront pu disposer dans le cadre de la présente convention et ne les divulguer à quiconque ni en cours d'exécution de la présente convention ni après son échéance ou sa résiliation le tout sous peine de dommages et intérêts pour le préjudice subi.

J B G

M

5) DURÉE ET PRISE D'EFFET :

Cette convention d'entente est un accord de soutien mutuel. Il ne peut être exécuté contre l'autre partie par toute forme juridique de poursuite ou action équivalente. La présente convention entre les deux partenaires prend effet à la date de signature et prend fin lors de la dénonciation par l'une ou l'autre des parties selon les conditions de l'article 6. Sauf dénonciation de l'une ou de l'autre des parties, la convention est reconduite tacitement chaque année.

6) RÉSILIATION :

La présente convention pourra être résiliée sans préavis par l'une des parties en cas de non-respect par l'autre, d'une des clauses du présent contrat.

La présente convention pourra être résiliée par dénonciation de l'une ou l'autre des parties à condition que celle-ci soit notifiée au plus tard le 31 octobre de l'année en cours.

7) ÉLECTION DE DOMICILE :

Les parties font élection au domicile de,

Fait à, Châteauroux, le 11 Juin 2016

En deux exemplaires, dont un pour chacune des parties.

Pour la Jeune Chambre Economique Française,
Le président,

Laurent DUMONTEIL

« Lu et approuvé »

Pour le Kiwanis District France-Monaco,
Le Gouverneur,

Jean-Bernard GOIN

« Lu et approuvé »